

POLITIQUES D'ANNULATION POUR LES PROGRAMMES EN PRÉSENTIEL

POLIQUE D'ANNULATION POUR LES PROGRAMMES COURTS OFFERTS PAR LES ARTISTES MASC LOCAUX



TABLE DES MATIÈRES

Politique d'annulation pour les programmes courts offerts par les artistes MASC locaux

Concernant l'établissement/ l'école	2
Concernant les artistes MASC	3

En cas d'annulations, MASC fera tous les efforts possibles pour replanifier l'événement.

DÉFINITIONS

Programmes courts :

Les ateliers et spectacles MASC dispensés en deux jours ou moins.

NOTE IMPORTANTE

Conditions météorologiques sévères : les artistes MASC ne sont pas obligés de voyager s'ils ou elles considèrent les conditions comme dangereuses. Dans ce cas, nous demandons que les artistes communiquent avec l'école dans les plus brefs délais. Ces circonstances ne constituent pas une annulation au nom de MASC.

POLITIQUE D'ANNULATION

POUR LES PROGRAMMES COURTS OFFERTS PAR LES ARTISTES MASC LOCAUX

CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT/L'ÉCOLE

Si l'établissement annule une réservation confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC **et** l'artiste. Les coordonnées de l'artiste sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

Avis d'annulation	Activité est replanifiée avec le/la même artiste*	Activité n'est pas replanifiée avec le/la même artiste*
3-5 jours ouvrables précédant le jour de la réservation.	<i>20% du montant total de l'activité sera ajouté à la facture révisée et sera crédité à l'artiste.</i>	<i>L'établissement sera responsable de 50% de la facture originale, qui sera ensuite créditée à l'artiste.</i>
0-2 jours ouvrables précédant le jour de la réservation (incluant les exercices d'incendie et confinement) ou si le lien de connexion n'a pas été envoyé à temps.	<i>Un supplément de 50% de la facture totale sera ajouté à la facture révisée et crédité à l'artiste.</i>	<i>L'établissement sera responsable de 100% de la facture originale, qui sera ensuite créditée à l'artiste.</i>
Force majeure: grèves, annulations du transport scolaire, conditions météorologiques sévères, changements dans les mesures de santé publique, fermeture de la salle, panne d'électricité, éclosions de maladies graves, confinement ou incendie (excluant les exercices), etc.	<i>Aucun frais supplémentaire</i>	<i>Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.</i>

**Tous les frais irréversibles reliés au transport local et à la location de matériaux et d'équipement seront facturés à 100% à l'établissement et seront remboursés à l'artiste.*

POLITIQUE D'ANNULATION

POUR LES PROGRAMMES COURTS OFFERTS PAR LES ARTISTES MASC LOCAUX

CONCERNANT LES ARTISTES MASC LOCAUX

Si l'artiste annule une réservation confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC **et** l'établissement. Les coordonnées de l'établissement sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

Avis d'annulation	Activité est replanifiée avec le/la même artiste*	Activité n'est pas replanifiée avec le/la même artiste*
3-5 jours ouvrables précédant le jour de la réservation.	Aucune pénalité	<i>10% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et sera crédité à l'établissement.</i>
1-2 jours ouvrables précédant le jour de la réservation.	<i>20% du total de la facture sera déduit du paiement à l'artiste et crédité à l'établissement pour l'activité replanifiée</i>	<i>30% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement</i>
Absence	<i>40% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement pour l'activité replanifiée.</i>	<i>50% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.</i>
Force majeure: annulations du transport scolaire, grèves, conditions météorologiques sévères, changements dans les mesures de santé publique, fermeture de la salle, panne d'électricité, éclosions de maladies graves, confinement ou incendie (excluant les exercices), etc.	Aucune pénalité	<i>Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.</i>

**Si l'artiste a été payé pour la réservation et qu'il n'y a aucun futur paiement qui lui est dû, l'artiste devra rembourser MASC le même montant, qui sera alors crédité à l'établissement/l'école dans un délai convenu avec MASC.*